

Boulogne Billancourt – Nantes, le 2 novembre 2016

Communiqué de presse

Santéclair salue la décision de l'Autorité de la concurrence qui rejette la plainte dénuée de tout fondement de la CNSD à son encontre

Dans une décision rendue le 24 octobre, l'Autorité de la concurrence (ADLC) a rejeté la demande de la Confédération nationale des syndicats dentaires (CNSD) qui en avril 2015 l'avait saisie au motif que nos activités seraient de nature à dénigrer les chirurgiens-dentistes non membres de notre réseau dans le but de capter leur patientèle.

Après une enquête minutieuse, l'Autorité de la Concurrence a rendu une décision rejetant cette plainte totalement dénuée de fondement, rappelant au passage « que l'activité des réseaux de soins est plutôt favorable à l'animation concurrentielle des marchés de soins médicaux » et permet de modérer les tarifs pratiqués par les chirurgiens dentistes au profit des patients.

Avril 2015... En pleine pré-campagne d'élection syndicale, la CNSD saisit l'ADLC afin de dénoncer de supposées pratiques de dénigrement de la part de Santéclair. A la lecture de la décision rendue par l'autorité le 24 octobre on ne peut que s'étonner de la vacuité du dossier déposé par le syndicat pour étayer ses allégations.

Calomniez, calomniez, il en restera toujours quelque chose... C'est sans doute sur la base de cet adage que la CNSD a décidé de saisir l'ADLC sachant pertinemment bien que l'absence d'éléments permettant d'appuyer ses graves accusations conduirait au rejet de sa plainte. De la gesticulation syndicale autrement dit dont le but était clairement de montrer les dents à de basses fins électoralistes.

A propos de Santéclair

Santéclair est une société filiale de plusieurs complémentaires santé (Allianz, Maaf-MMA, Ipeca Prévoyance et la Mutuelle générale de la police) qui accompagne 9 millions de bénéficiaires dans la diminution de leur reste à charge en optique, dentaire (prothèses et implantologie), soins audioprothétiques, chirurgie réfractive et orthopédique ainsi que sur les consultations diététiques, d'ostéopathie et de chiropraxie.

Contact : contactpresse@santeclair.fr – 01.47.61.21.36